Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250014910-DE

Centre MORBIHAN Communauté

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 18 décembre 2025

DC.2025.0149

Date de convocation : 12 décembre 2025

Délégués en exercice : 34	Présents : 29	Votants : 33

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18h30, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à La Maillette - Salle Argoat, rue des Vénètes, 56500 Locminé, en session ordinaire, sur convocation de M. Benoît ROLLAND, Président.

PRÉSENTS : Mme Nolwenn BAUCHE-GAVAUD, Mme Chantal BIHOES, M. Pierre BOUEDO, Mme Patricia CONAN, M. Gérard CORRIGNAN, M. Jean-Luc GRANDIN, M. Pierre GUEGAN, M. Stéphane HAMON, M. Hugues JEHANNO, Mme Anne JOUANNIC, Mme Christiane JOUBIOUX, M. Hervé LAUDIC, M. Henri LE CORF, Mme Amélie LE HENANFF, Mme Annie LE MAY, Mme Jeanne LE NEDIC, M. Jean-Pierre LE POUEZARD, M. Gérard LE ROY, Mme Christelle LEVINE, Mme Catherine LORGEOUX, M. Roland LORIC, M. Jean-Marc ONNO, Mme Eliane PERRON, M. Maurice POUILLAUDE, M. Guénaël ROBIN, M. Benoît ROLLAND, M. Pascal ROSELIER, Mme Marie-Christine TALMONT, Mme Nelly TARDIF

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Pierre-Yves JUHEL donne pouvoir à Mme Annie LE MAY, Mme Hélène MOREAC donne pouvoir à M. Hervé LAUDIC, Mme Marie-Pierre PICAUT donne pouvoir à M. Pascal ROSELIER, M. Grégoire SUPER donne pouvoir à M. Hugues JEHANNO

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Séverine LE JEUNE

Secrétaire de séance : Mme Chantal BIHOES

Contrat de sous traitance - conseil en évolution professionnelle

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le projet de contrat de sous-traitance avec l'association SPEF (Structures de Proximité Emploi Formation),

VU les pièces annexes, la note de synthèse et le CCTP du marché pour le service « mon conseil en évolution professionnelle » pour les salariés et les travailleurs indépendants,

VU le rapport de la Vice-Présidente,

Considérant qu'il convient de contractualiser avec le réseau SPEF afin de formaliser le partenariat concernant la mission de Conseil en Evolution Professionnelle (CEP) réalisée par le service Emploi Formation de Centre Morbihan Communauté depuis 2024,

Considérant que le marché proposé par France Compétences, pour la mise en œuvre du CEP des salariés et travailleurs indépendants, couvre la période 2024-2027,

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200096683-20251218-D0020250014910-DE

Considérant que le réseau SPEF a répondu à ce marché dans le cadre d'un groupement, permettant ainsi à quatre de ses adhérents de proposer les services du CEP sur leur territoire,

Considérant qu'ainsi, la conseillère du service Emploi Formation de Centre Morbihan Communauté s'est formée et peut accompagner des salariés dans leur réflexion selon les modalités suivantes : entretiens de niveau 1 pour un montant de 142,50 € (premier niveau de conseil personnalisé) et entretiens de niveau 2 pour un montant de 285 € (accompagnement personnalisé),

Considérant que, pour traiter de la période 2024-2025, le réseau SPEF réalisera un protocole transactionnel avec chaque adhérent du réseau concerné par ce marché de service CEP, ce qui permettra de percevoir les sommes dues au titre des entretiens réalisés sur ces périodes, déduction faite des charges (frais de groupement, frais de réseau SPEF, frais comptable),

Considérant qu'en conséquence, le contrat de sous-traitance concerne la période 2026-2027 et définit les modalités de contractualisation pour la mission de CEP en précisant les missions, les obligations, les conditions tarifaires et de paiement,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DÉCIDE :

- **D'APPROUVER les termes du contrat de sous-traitance avec le réseau SPEF ci-annexé,**
- **D'AUTORISER M. le Président, et la Vice-Présidente en charge de l'insertion, l'emploi, l'enfance et la jeunesse, à signer le contrat de sous-traitance et tout document se rapportant au dossier.**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Pour : 33	*Contre : 0*	*Abstention : 0*	*Non votant : 0*

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
et publication électronique le : 23/12/2025

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

Le Président,
Benoît ROLLAND

